



# REPARTITION APRES VENTE ET REMBOURSEMENT DU PRET

Par **fabinette**, le **26/08/2013** à **16:38**

Bonjour,

Lors de la vente d'un bien immobilier, je sais que le notaire rembourse en premier le prêt immobilier.

Pouvez vous clarifier la suite

remboursement des apports personnels et ensuite sur la somme restante, repartition par % de ce qui est notifié sur l'acte d'achat entre les 2 acheteurs pour notre part 65% pour moi et 35% pour mon conjoint

ou

remboursement par répartition 65%/35% sans tenir compte des apports

Mon cas

achat tout frais compris 585 000€

mon apport 277 000€

mon compagnon 75 000€

prêt de 232000 € 50/50

REPARTITION EN % 65%/35%

BIEN CORDIALEMENT

Fabienne